

**LE DESORDRE ETABLI
IE DESORDRE ETABLL
IL DESORDRE ETABEL
IL BESORDRE ETADEL
IL BASORDRE ETEDEL
IL BATORDRE ESEDEL
IL BATERDRE OSEDEL
IL BATEEDRR OSEDEL
IL BATEERDR OSEDEL**

LE DÉSORDRE ÉTABLI

La presse nous apprenait récemment qu'une cinquième faculté avait débrayé à l'Université de Montréal suite aux mouvements de boycottage des cours amorcés par les étudiants en anthropologie lesquels contestent la note qu'un professeur leur a attribuée lors de la correction de leurs travaux. Il y a un mois, nous avions dû craindre une autre interruption par suite d'une menace de grève, heureusement réglée celle-là, de la part de trois cents employés de bibliothèque, du Centre communautaire, des résidences et des services alimentaires de l'Université ; vous vous souvenez sans aucun doute de la grève du personnel de soutien qui a interrompu les cours durant à peu près un mois à l'automne 1971. Si l'on ajoute au dossier de l'année en cours les interruptions survenues dans un passé encore récent, la fréquence des incidents qui troublent le fonctionnement normal de l'Université devient dangereuse pour le maintien de la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, au moment où les étudiants en droit débraient par solidarité avec leurs confrères d'anthropologie, on constate, en ce jour de grève générale du secteur public, que les CEGEP ne fonctionnent pas par-

ce que les professeurs sont en grève, que les écoles secondaires de la CECM sont fermées parce que les employés de soutien sont également en grève et qu'il n'y a guère qu'au niveau élémentaire qu'un certain enseignement est donné, là où des incidents mécaniques, comme le blocage des serrures, ont pu être évités. Les bulletins de nouvelles mentionnent laconiquement que la situation est à peu près normale dans le secteur anglo-protés- tant.

La situation à l'Université de Montréal et dans le monde de l'enseignement en général n'est peut-être pas pire que celle que l'on peut constater ces jours-ci dans le secteur public, mais elle nous préoccupe davantage, en tant que diplômés. Cet état de choses est malheureusement révélateur de la détérioration générale qui s'infiltre dans toutes les structures formant la trame de la société québécoise, y compris, sans que l'on puisse préciser s'il s'agit d'un effet ou d'une cause, la détérioration de la

structure économique. Dans un Québec sur-administré et sous-gouverné, les minorités s'agitent qui veulent soit « casser le système » ou « mettre à leur place ces gens-là », tandis que la majorité silencieuse continue de subir en silence tout ce qu'on lui impose.

34,920 silencieux

Notre dernier colloque nous a démontré que cette majorité silencieuse est excessivement passive. En effet, sur un sujet d'une actualité brûlante, comme celui sur lequel portaient les débats dont vous trouverez un compte rendu dans le présent numéro, environ 80 diplômés sur 35 000 ont jugé à propos de se déplacer de façon à pouvoir prendre une part active à la discussion. Les experts dans le domaine vous diront que quatre-vingts personnes pour un colloque de ce genre représentent un succès dont il y a lieu de se féliciter. N'étant pas spécialiste en ce domaine, je ne peux me satisfaire d'un succès technique, et je déplore le

fait qu'un si petit nombre de diplômés aient été présents ; même si, par le biais des médias d'information, dont l'Inter, nombre de diplômés bénéficieront des travaux effectués à l'occasion de ce colloque. La valeur des échanges qu'il aura rendus possibles ne peut non plus être minimisée.

Un loustic disait : « J'aime le travail ; je pourrais passer la journée à regarder quelqu'un travailler. » Cette conception du travail était l'une des thèses mises à l'avant le 15 mars dernier et l'on pouvait, un moment, entrevoir la société de demain, telle du moins que certains l'envisagent, où ceux qui travailleraient fourniraient un spectacle amusant aux affranchis ayant su réviser leur échelle de valeurs de façon à ne pas accorder une place trop importante au labeur. Ce jour-là, au lieu de parler de la majorité silencieuse ou du « cochon de payant », il faudra peut-être parler de la majorité « poire » !

A juste titre, on remarque souvent que les propositions concrètes sont toujours plus rares que les critiques. Aussi, je risquerai quelques suggestions.

Des solutions au problème du droit de grève

Au lieu d'accorder le droit de grève au secteur public en général, de laisser en suspens la question des services essentiels et de faire la course aux injonctions dans la nuit précédant la grève, pourquoi ne pas prendre une position réaliste et constater que si la grève peut être accep-

L'INTER

L'INTER, organe des diplômés de l'Université de Montréal, paraît 10 fois l'an.

Les bureaux de l'Inter sont situés au 2910, boul. Edouard-Montpetit, bureau 3, Montréal 250. Téléphone: 343-6230.

AVRIL 1972
Volume 13, No 4

Directeur général:
Fernand Girard
Secrétaire à la rédaction:
Pierre Beaudry
Conception graphique:
Jean Gladu

Abonnement : \$ 3.
Pour bibliothèques et diplômés : \$ 1.
En supplément : \$ 1.

Les reproductions sont autorisées moyennant mention de l'Inter et des auteurs.

Dépôt légal No D6800280,
Bibliothèque Nationale du Québec.

Tirage mensuel certifié: 40 800 copies

Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent



111

tée dans un certain nombre de domaines, il y a d'autres secteurs où les services doivent être maintenus ? On pourrait définir à l'avance ces secteurs, comme, par exemple, un certain nombre d'hôpitaux stratégiquement placés, telle ou telle division du ministère de la Voirie, telle ou telle division du ministère de la Justice, etc. De cette façon, les personnes en cause sauraient à l'avance à quoi s'en tenir et on éviterait de créer la désagréable impression que l'on reprend d'une main ce qu'on a donné de l'autre.

Si, en général, une personne peut refuser de fournir son travail, on ne saurait raisonnablement permettre partout que cette personne s'arroge en plus le droit d'empêcher qu'un poste essentiel soit pourvu. Le personnel affecté à ces fonctions constituerait une force de sécurité civile qui éviterait au Québec le recours périodique à l'armée fédérale.

La reclassification des universités

Il faut admettre, je crois, que les universités ne constituent pas un service essentiel dont la suppression met en danger la santé et la sécurité publiques. Il est vrai également que nous n'avons pas besoin d'universités pour former des porteurs d'eau et des vendeurs de couleurs.

Cela est vrai pour toute interruption considérée isolément mais l'effet cumulatif d'une suite de dérangements porte finalement atteinte à l'essentiel. L'essentiel ce n'est pas seulement le servi-

**LE DESORDRE ETABLI
IE DESORDRE ETABLI
IL DESORDRE ETABEL
IL BESORDRE ETADEL
IL BASORDRE ETEDEL
IL BATORBRE ESEDEL
IL BATERDRE OSEDEL
IL BATEEDRR OSEDEL
IL BATEERDR OSEDEL**

ce qui n'est pas rendu mais la ruine de tout esprit d'entreprise et de toute coordination des efforts que laisse derrière elle une grève réelle ou appréhendée par suite du climat de violence, de critique et de contestation que l'on juge nécessaire de créer pour préparer les troupes au combat. Et là, comme à la guerre, à force de préparer le pire, on le produit avec tout un cortège d'éternels anxieux, envieux et malheureux systématiquement conditionnés à croire que c'est leur devoir d'être ainsi. Les Québécois croyaient s'être débarrassés de la hantise du péché mortel ; la voici qui revient au galop.

Aussi, nous formulons une suggestion d'une autre nature qui implique, celle-là, une conception modifiée de l'organisation de la société. Cette transformation consisterait à accorder un statut différent aux diverses universités. Dans l'une, par exemple, la grève ne serait pas permise, dans l'autre, on laisserait au personnel non enseignant, aux étudiants et aux professeurs, le soin de gérer l'université, qui le deviendrait ainsi une université gérée par les syndiqués et peut-être même financée au moyen d'une cotisation syndicale à travers le Québec. Dans une troisième université, on pourrait maintenir le système ac-

tuel. De cette façon, tant le personnel non enseignant que les étudiants et les professeurs pourraient choisir une université d'où le droit de grève serait banni, une université où l'on aurait poussé à fond la notion de participation ou une université où une « saine » contestation demeurerait permise. Chaque système serait à même de prouver sa supériorité en compétition avec les systèmes concurrents et l'on pourrait constater selon les résultats quelle formule ferait vivre plus de gens plus heureux.

Cette dernière suggestion pourra être jugée farfelue par les experts et peut-être l'est-elle vraiment. Retenons à tout le moins la nécessité de solutions nouvelles et imaginatives aux problèmes qui confrontent notre société. La détérioration graduelle du contrat social au Québec est révélatrice d'une société où l'aliénation des valeurs a été poussée trop loin parce que ses dirigeants n'ont pas tenu compte des aspirations profondes de leurs administrés. D'aucuns accusent leur incompétence, d'autres, le fait qu'ils soient télécommandés ou subordonnés à des contraintes extérieures ; quelle qu'en soit la cause, il est important d'y remédier avant que les solutions les plus dramatiques ne s'imposent d'elles-mêmes.

Il n'est pas besoin d'être prophète, ni même historien, pour réaliser que le désordre établi est l'antichambre de l'ordre établi. Mais quel ordre et à quel prix ?

Le Président,

Yves Guérard.

LE ONZIÈME TOURNOI DE GOLF DES DIPLÔMÉS

L'Association organise actuellement son onzième tournoi de golf annuel. Il aura lieu, comme l'habitude le veut, au Club de golf Islemere de Sainte-Dorothée, le lundi 26 juin prochain.

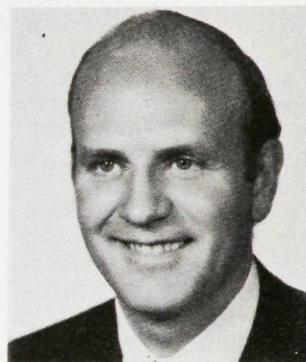
A la présidence du comité, un vieil habitué en pareille matière : M^e André Valiquette, c.r. (Droit 54), bien connu des sportifs en tant que rédacteur sportif

du Quartier Latin en 1952 et membre actif du Club de ski Bleu et Or durant ses quatre ans d'études.

Associé de la firme Valiquette, Blouin et Kochenburger, Me Valiquette est chargé de cours en droit des compagnies au Centre de formation professionnelle du Barreau de la province de Québec et professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Premier Canadien français à accéder au poste de président de la Montreal Athletic Amateur Association, il est également

assistant capitaine du club de golf Laval-sur-le-Lac. Nul doute que les diplômés golfeurs bénéficieront de son expérience des tournois de divers autres organismes.

Le club de golf mettra à votre disposition cette année des vestiaires au coût minime de 50¢ et le prix du vert demeure inchangé, soit \$6,50 à acquitter directement au club ; bien entendu les voitures seront en demande mais le prix restera de \$8. plus les taxes.



Seules les personnes inscrites au tournoi auront le droit de départ sur le parcours officiel et pourront mériter des trophées

RÉSERVEZ IMMÉDIATEMENT SI VOUS VOULEZ CHOISIR VOTRE HEURE DE DÉPART

AU TOURNOI DE GOLF DES DIPLÔMÉS

CLUB DE GOLF ISLESMÈRE INC.

Sainte-Dorothée — Laval

Frais de vert, vestiaire, voitures et porteurs à acquitter au club.

Veuillez me faire parvenir les billets suivants:

Inscription au tournoi, contribution à

l'association et banquet. \$25.

Banquet seulement. \$ 9.

pour lesquels je joins un chèque de \$

NOM. FACULTÉ. PROMOTION.

ADRESSE. TÉLÉPHONE.

LUNDI

26 JUIN 1972

PRIX ARTHUR-VALLÉE ET PARIZEAU

Comme chaque année, les Diplômés de l'Université de Montréal remettront à des étudiants finissants deux prix, le Prix Arthur-Vallée et le Prix Parizeau.

Le **Prix Arthur-Vallée** du nom d'un ancien président des Diplômés sera accordé à un étudiant choisi par un jury ad hoc parmi les candidats qui répondent aux conditions suivantes :

- succès dans les études, attesté par le secrétaire de sa faculté ou école ;
- meilleur esprit manifesté dans l'intérêt de la communauté universitaire ;
- initiatives de caractère

universitaire et participation active à leur réalisation.

Le **Prix Parizeau** a été créé par M. Gérard Parizeau, professeur émérite et membre du conseil d'administration de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales, ancien président de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal. Il est destiné à reconnaître le mérite d'un étudiant finissant d'une faculté ou école affiliée, qui au cours de ses études s'est signalé par ses travaux d'ordre intellectuel.

Règlements de ces concours

Tout étudiant peut pré-

senter sa propre candidature ou peut être présenté par un confrère, un professeur, un directeur de thèses, etc. en observant les directives suivantes :

- Faire parvenir un dossier dactylographié avec bref curriculum vitae, photo, attestations et contenant pour le Prix Arthur-Vallée : l'énumération des initiatives de caractère universitaire et participation active à leur réalisation ; pour le Prix Parizeau : liste des travaux de formation et para-scolaires d'ordre intellectuel accomplis par le candidat.
- La candidature devra parvenir sous enveloppe cachetée, selon le cas, au Jury du Prix Arthur-Vallée

ou au Jury du Prix Parizeau. Les Diplômés de l'Université de Montréal, C.P. 6128, Montréal 101.

3. Aucune candidature ne sera acceptée après le 31 mai 1972.

4. Représentant l'ensemble de la communauté universitaire, les membres du jury sont choisis par le Conseil de l'Association des Diplômés.

5. Une copie du présent avis est remise au secrétaire de chaque faculté ou école pour affichage dans un endroit bien en vue.

**Le président des Diplômés,
Yves Guérard.**

Le 15 mars 1972.

M. Jacques Girard qui a présidé l'assemblée plénière
en fait le point.

Colloque des DUM

Tous parlent de contingentement ; il s'en fait pourtant très peu. Les étudiants, tant au niveau du CEGEP qu'au niveau du premier cycle universitaire, veulent se spécialiser alors que les experts souhaitent un retour à une formation plus générale. Voilà les conclusions paradoxales qui se dégagent de l'assemblée plénière qui a fait suite aux travaux des commissions lors du colloque des diplômés du 15 mars dernier.

LE CONTINGENTEMENT

L'on parle beaucoup, tant en milieu universitaire qu'en milieu cégepien, du contingentement. Or, il apparaît, après analyse, que les universités admettent dans la majeure partie des disciplines tous les étudiants ayant les aptitudes nécessaires pour poursuivre des études universitaires. Dans les secteurs où la demande est plus forte que la capacité d'accueil — il s'agit nommément du droit, de la médecine et de la psychologie — les universités québécoises ont fait, au cours des dernières années, des efforts considérables pour augmenter leur capacité d'accueil et permettre au plus grand nombre de candidats possible de poursuivre leurs études dans ces

domaines. Certains ont même affirmé, en assemblée plénière, que pour ce qui est du droit et de la médecine presque tous les étudiants parvenaient à entrer dans l'une ou l'autre des facultés des différentes universités québécoises. S'il en est ainsi pour l'Université, les représentants de certaines associations professionnelles révèlent qu'il en va de même pour ces dernières. Le véritable problème ne résiderait donc pas dans le fait que les universités ou les professions contingentent arbitrairement les admissions mais beaucoup plus dans une étude systématique des possibilités qu'offre le marché du travail.

LA SPÉCIALISATION AU CEGEP ET AU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

Les représentants du monde du travail et plusieurs spécialistes du monde de l'éducation estiment qu'il est dangereux de favoriser à outrance la spécialisation à un stade trop précoce. Ils estiment nécessaire de revenir à une formation qui soit plus générale, cette dernière permettant plus facilement les adaptations nécessaires dans le monde du

travail. La tendance à la spécialisation risque de créer un grand nombre de diplômés qui ne trouveront aucun débouché sur le marché du travail correspondant aux études qu'ils ont faites et qui pourront difficilement, étant donné le champ étroit de leurs connaissances, s'adapter aux réalités auxquelles ils auront à faire face. La formation générale favorise la polyvalence qui est une caractéristique du monde dans lequel nous vivons. Cette unanimité de vue est d'autant plus étonnante que les représentants des CEGEP et certains professeurs, enseignant au niveau du premier cycle universitaire, affirment que les étudiants veulent à tout prix se spécialiser et le plus rapidement possible. D'où vient cette attitude ? Est-ce le résultat des campagnes antérieures affirmant que le Québec avait grand besoin de spécialistes ? S'il en est ainsi, il semble qu'un travail considérable est à faire pour démontrer que les réalités changent rapidement et qu'il vaut mieux désormais se donner une formation qui permette de s'adapter aux réalités si facilement changeantes et fluctuantes du monde dans lequel nous vivons.

L'agence officielle des Diplômés

VOYAGES GROUPES
OU INDIVIDUELS

Ouvert tous les soirs et les samedis



3428, rue St-Denis
Montréal 130

Tél.: 842-1751

Voici reproduit un texte
tiré du journal hebdomadaire de l'Université "Forum",
du 17 mars, sur le colloque des diplômés.

L'Université à la remorque des changements sociaux

" Toute la journée, nous avons discuté contingentement et accès limité à l'enseignement supérieur alors que bientôt, les maisons d'enseignement vont devoir faire du recrutement pour remplir leurs cadres ". Cette petite phrase lancée en fin de parcours d'un colloque sur le contingentement dans les universités est très révélatrice de l'écart qui peut exister dans les niveaux de discussion sur un tel sujet. Cet écart s'est finalement révélé le point marquant du sixième colloque des diplômés de l'U. de M. qui réunissait cette semaine une centaine de diplômés au grand salon du Centre communautaire. Les conférenciers étaient M. Gérard Marier, directeur du Centre de recherche prospective en éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, le docteur Gustave Gingras, président du Collège des médecins, M. Beresford Hayward, directeur des programmes nationaux pour une politique d'éducation à l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques), et M. Roch Boisvert, directeur à l'Alcan.

L'école changera quand la société aura changé

Premier à prendre la parole, M. Marier a sauté à pieds joints dans le sujet. « Il faut tendre à supprimer le diplôme et par

le fait même relâcher les liens entre les études et le travail afin que l'école ne se définisse plus comme une préparation à la vie, mais comme une expression de la vie ».

Le ciment du travail donne à la société actuelle sa cohérence, précise M. Marier. Selon le modèle du travail industriel, il en découle que toutes les activités sont d'ordre quantitatif. Or, ce cadre dans lequel se pose la question du contingentement appartient à une époque culturelle en train de disparaître.

Plutôt que vers le travail, l'éducation devrait conduire au développement de la personne par la recherche de la sagesse qui stipule à la fois la nécessité de porter le regard vers le dedans et l'immersion dans la dynamique du moment présent.

L'éducation doit créer une majorité critique

Les années 60 dans le bloc occidental, ont été placées sous le thème de la croissance économique, a dit M. Hayward. Dans ce contexte, l'éducation s'est efforcée d'être un pas en avant sur cette croissance. Mais la nouvelle décennie a vu apparaître le doute quant à l'efficacité et la valeur de cette croissance. Améliore-t-elle vraiment la qualité de la vie ? Ce doute atteint évidemment le monde de l'éducation. Pour améliorer la qualité de la vie, il faut améliorer la qualité de l'éducation parce que c'est le moyen d'améliorer la qualité des gens eux-mêmes en favorisant le développement de leur personnalité.

C'est dans ce cadre de pensée que M. Hayward a situé les principales tendances de l'enseignement supérieur dans le monde occidental aujourd'hui.

Elles révèlent que l'expansion de l'enseignement supérieur a été phénoménale au cours des quinze dernières années et son

coût, qui a grandi en proportion, va encore tripler de 1967 à 1980. Par ailleurs, on prend de plus en plus conscience de l'incongruité d'un système qui demande des travailleurs spécialisés et crée de plus en plus de chômeurs instruits.

Le conflit des générations s'est intensifié, et l'écart demeure entre l'accès à cet enseignement des différentes classes sociales, en dépit des déclarations optimistes sur l'éducation de masse. Le mouvement étudiant en particulier a signalé l'importance sociale et politique de l'enseignement supérieur.

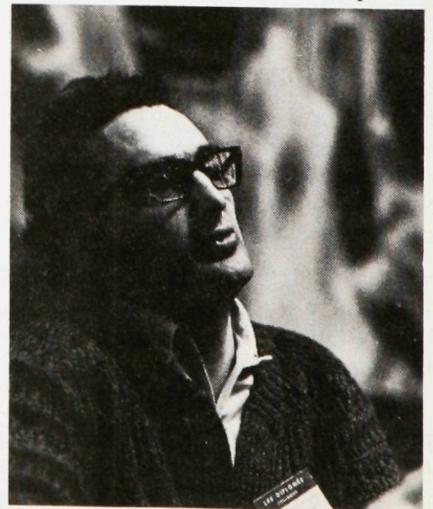
Mais la tendance la plus étonnante selon M. Hayward consiste en la croissance rapide d'une éducation qui se développe en dehors des cadres du système scolaire. Déjà aux États-Unis, le nombre de personnes qui étudient en dehors du système est plus grand que le nombre d'étudiants inscrits à tous les niveaux de l'éducation institutionnelle.

Les responsables de l'enseignement supérieur ont maintenant la tâche d'interpréter ces tendances et de définir des politiques pour s'y adapter et les accentuer au besoin.

Pour les aider (c'est son métier), M. Hayward formule quatre



M. Beresford Hayward.



M. Gérard Marier.

propositions pour orienter leurs réflexions.

D'abord l'enseignement supérieur devrait façonner de nouveaux rapports entre le travail des gens et leur éducation. Les maisons d'enseignement supérieur doivent se libérer du rôle de sélection sociale qu'elles jouent en formant une classe privilégiée de personnes.

Il indique ensuite que l'université doit travailler à libérer ses étudiants de l'obligation de suivre une série ininterrompue d'années d'études, depuis l'école secondaire jusqu'aux études post-graduées.

Enfin l'enseignement supérieur devrait chercher les moyens d'ouvrir ses portes à toutes les catégories d'âges.

Le concept de l'éducation permanente semble à M. Hayward le mieux en mesure de permettre la réalisation de ces propositions, à condition bien sûr que les politiques d'emploi en tiennent compte et laissent chaque individu compléter son éducation quand il le désire sans qu'il soit pénalisé dans son travail. Cela est déjà à l'étude en Scandinavie. De cette manière, l'enseignement supérieur pourrait devenir un élément vital dans un système très diversifié auquel auraient accès tous les groupes d'âges.

Refus de repenser les structures

Les participants n'ont pas discuté les idées de MM. Marier et Hayward qui leur paraissent quelque peu en dehors du sujet. Aussi la plénière qui a suivi les études en commissions a-t-elle laissé de côté ces thèmes pourtant riches pour s'en tenir aux thèmes desdites études, les instruments du contingentement et la spécialisation au CEGEP et au premier cycle universitaire. Deux idées ressortaient davantage. Les participants du secteur professionnel ont nié que les associations fassent du contingentement.

Tour à tour, un comptable agrégé, un avocat et un médecin ont affirmé que le public avait une idée exagérée de l'impor-

tance des restrictions à l'admission à ces corps professionnels.

Par ailleurs les gens du milieu de l'éducation ont déploré la tendance à la spécialisation dans les CEGEP. Le ministère de l'Éducation n'a pas de politique définie sur la question (il attend un rapport sur ce sujet !); les étudiants eux-mêmes demandent une plus grande spécialisation, encouragés d'ailleurs par des professeurs qui trouvent plus facile de leur repasser ce qu'ils ont appris à l'université que de préparer un véritable cours de base dans leur matière. Cet ordre de questions rejoignant les idées exposées par le docteur Gingras et M. Boisvert qui, l'un après l'autre, ont parlé de la difficulté d'adapter l'enseignement universitaire au monde du

travail par la voie du contingentement.

Un débat en porte à faux

Ainsi, pendant que quelques-uns mettaient l'accent sur la nécessité de redéfinir les structures à la lumière des nouvelles tendances de l'éducation dans le monde occidental (M. Hayward) ou en fonction d'une nouvelle définition de l'homme (M. Marier), d'autres tentaient de voir comment les structures existantes pouvaient répondre aux besoins du marché du travail (MM. Gingras et Boisvert). Malgré quelques efforts de M. Marier, ces deux attitudes se sont côtoyées sans être confrontées l'une à l'autre et le débat est resté en porte à faux. Mais n'est-ce pas là le résultat inévitable de tout colloque, où chacun semble venir davantage pour faire savoir que pour apprendre.

C.F.



M. Yves Martin.

"Je crois fermement que les universités doivent jouir du degré de plus grand d'autonomie qui soit compatible avec les exigences de l'intérêt public. Et je crois aussi fermement qu'il appartient en définitive à l'État de définir ces exigences de l'intérêt public".

Tout en insistant sur la responsabilité du Ministère de l'éducation en matière d'enseignement supérieur, le sous-ministre Yves Martin affirme qu'il doit exister une collaboration de "partenaires" entre les universités et son ministère. "L'université québécoise, dit-il, est passée de l'état d'une institution conçue pour l'élite et supportée par elle à celui d'un établissement d'éducation des masses largement financé par l'État. Les universités et le ministère sont des partenaires dans la

gestion du système d'enseignement supérieur québécois a-t-il rappelé. Et c'est dans cette perspective qu'il faut envisager l'autonomie des institutions universitaires en s'efforçant d'identifier les rôles respectifs des partenaires.

En créant un ministère de l'Éducation, on l'a déjà dit, le Québec a "politisé" — au sens le plus noble du terme — l'éducation. A moins de remettre en cause cette option fondamentale, on doit admettre non seulement qu'il est normal, mais qu'il faut exiger que l'État assume sa responsabilité, sans arbitraire, à l'égard du système d'éducation, à tous les niveaux — et j'insiste sur ce dernier point, tant il me paraît essentiel de reconnaître, surtout peut-être dans le contexte québécois, que l'enseignement supérieur n'est pas en marge du système, mais qu'il est la clé de voûte.

Tout est dans la manière pour l'État ou le ministère de l'Éducation d'assumer cette responsabilité dira-t-on, avec raison, j'en conviens aisément et je souhaite vivement que le mode d'action gouvernementale, situé dans sa juste perspective, soit le fruit de la réflexion commune de la communauté universitaire, de la collectivité en général et des autorités gouvernementales. J'ai le sentiment que cette réflexion est bien engagée, ainsi qu'en témoigne une rencontre comme celle d'aujourd'hui. Bientôt, on se demandera peut-être non pas quelle mesure d'autonomie est "réservée" aux universités, mais quelle part celles-ci sont disposées à assumer dans la définition et construction de la société que nous cherchons à édifier ici, au Québec...

N.D.L.R.

Les vingt-deux pays (1) qui forment l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) coopèrent d'une manière permanente en vue d'harmoniser les politiques nationales.

L'O.C.D.E. qui a été instituée par une Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Mem-

La conférence prononcée par M. Beresford HAYWARD, de l'O.C.D.E., dans le cadre du sixième colloque de l'Association des Diplômés, a soulevé chez plusieurs certaines questions sur la nature, les objectifs et les activités de cet organisme international. L'INTER présente pour l'information de ses lecteurs, quelques notes tirées de diverses publications de l'O.C.D.E.

bres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ;

- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales.

L'O.C.D.E. a son siège à Paris (2). Mieux connu du grand public par son examen annuel de la situation économique des pays Membres dont fait état la presse mondiale, cet organisme, par ses nombreux comités, par ses groupes et ses centres de recherche, oeuvre dans les domaines de la politique éco-

nomique, de la politique des échanges, des affaires financières, de l'agriculture et des pêcheries, de l'industrie et de l'énergie, de la main-d'oeuvre et des affaires sociales, de la coopération en matière de développement, de la coopération technique, de la politique de l'environnement, de la politique scientifique, de la recherche routière et de l'éducation.

Au chapitre de l'éducation, un comité spécialisé de l'O.C.D.E. est chargé d'évaluer les perspectives et les politiques d'expansion de l'enseignement, en fonction des objectifs économiques et sociaux, compte tenu de la nécessité d'une allocation optimale des ressources ; il doit également procéder à des échanges d'information et

promouvoir une coopération internationale en la matière. Les activités dans ce secteur sont étroitement coordonnées avec celles du Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement (C.E.R.I.). Les principaux objectifs poursuivis par le C.E.R.I. sont les suivants :

- encourager et soutenir l'effort de recherche dans le domaine éducatif et, le cas échéant, entreprendre des activités de cette nature ;
- encourager et soutenir des expériences-pilotes en vue d'introduire et d'expérimenter des innovations dans l'enseignement ;
- encourager le développement de la coopération entre les pays Membres en matière de recherche et d'innovation dans l'enseignement.

L'O.C.D.E. a publié à ce jour plusieurs centaines d'études et de rapports traitant de questions reliées à ses activités. Ces ouvrages sont disponibles au Canada dans les librairies d'Information Canada.

(1) La République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.

(2) 2, rue André-Pascal, 75 Paris 16è.



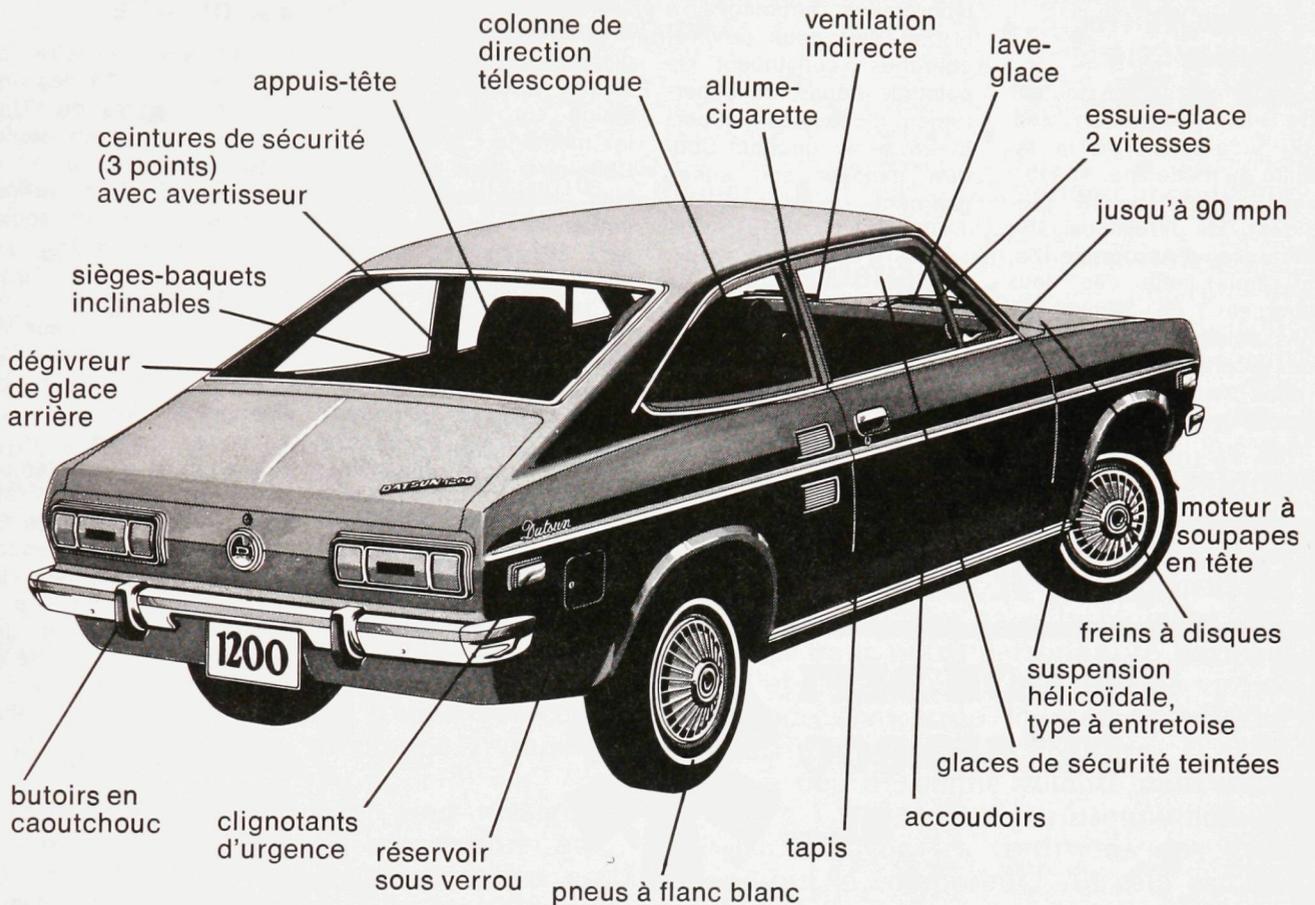
M. Jean J. Fortier "Sc. 58" a accepté la présidence du comité de la Campagne de participation qui est déjà en marche. La campagne a pour but d'amener le plus grand nombre des diplômés à participer au financement et aux activités d'information de l'Association.

Études

B.A. - Université de Montréal	1953
B.Sc. - Université de Montréal	1958
"Ph.D." - Stanford University - mathématiques	1963

Postes

Chairman national J.E.C.	1953 - 1955
Chargé d'enseignement, Stanford University	1959 - 1962
Professeur invité au Département de mathématiques de l'Université de Montréal	1962 - 1963
Assistant-professeur au Département de mathématiques de l'Université de Montréal	1963 - 1964
Conseiller auprès du Conseil d'Orientation Economique de la province de Québec	1962 - 1964
Conseiller auprès de l'école de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval (Fondation Carnégie)	1956 - 1963
Conseiller auprès du Laboratoire de Cardiologie de l'Hôtel-Dieu de Québec	1962 - 1964
Cours universitaire de probabilités et statistiques à la télévision de Radio-Canada	1963 - 1964
Conseiller auprès de la Commission Royale Laurendeau-Dunton	1964 - 1968
Statisticien-conseil auprès de l'Université Stanford Californie	1964 - 1969
Consultant, Logistics Research Project, University of Washington	1967
Vice-président de S.G.C. Ltée (Société générale de cinéma)	1964 - 1969
Vice-président de C.R.O.P. (Centre de recherches sur l'opinion publique) Inc.	1964 - 1969
Vice-président de SMA (Société de mathématiques appliquées) Inc.	1964 - 1969
Président et directeur général de SMA	depuis 1969
Président du PLC(Q)	depuis 1971



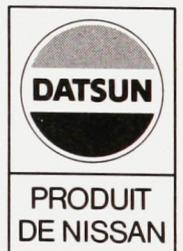
La Datsun 1200 Summa cum laude

Passant outre à une pléthore de prétentions et revendications du monde automobile, Datsun vous propose ce qu'il y a de plus solide comme argument . . . votre jugement.

Faites la liste de ce que vous cherchez dans un Fastback et cochez les items

qui se trouvent sans supplément, dans le coupé Datsun. Si ce n'est pas tout à fait ce que vous voulez, étudiez un peu les autres modèles Datsun. Et, pour confirmer votre verdict, comptez les Datsun que vous rencontrez sur votre chemin.

DATSUN a ce que vous cherchez



Il y a plus de 1,100 concessionnaires Datsun au Canada et aux États-Unis.

CRÉATION D'UN DÉPARTEMENT D'ANESTHÉSIE

En compagnie du docteur De Guise Vaillancourt, Méd. 47, vice-doyen de la faculté de médecine, M. Herver Belzile, Hec 45, président de l'Alliance Cie Mutuelle d'Assurance-Vie, a remis l'une des deux bourses de \$50000 de l'Association Canadienne des Compagnies d'Assurance-Vie, au docteur Jacques Couture, Méd. 63, afin qu'il poursuive ses travaux de recherche en

anesthésie de clinique. Les laboratoires aménagés à l'Hôtel-Dieu pour ces recherches constituent le point de départ du département d'anesthésie et permettront au docteur Couture d'étayer son enseignement.

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

A l'ordre du jour de la dernière réunion de l'Assemblée universitaire, figuraient la création d'un centre de recherche en re-

production animale, la composition du comité sur la réglementation de la discipline universitaire ainsi que le rapport et la décision sur l'utilisation de la méthode « Delphi ». Celle-ci a pour objet d'éviter les discussions et influences qui se produisent lorsque des groupes se réunissent pour étudier un problème, en faisant usage de questionnaires permettant à chacun de s'exprimer librement et dont l'analyse permet d'arriver à un consensus établi en toute objectivité.

LES CONFÉRENCES J.A. DE SÈVE

La section d'histoire de l'art de la faculté des arts et des sciences de l'Université a tenu deux conférences publiques les 14 et 21 mars derniers, au pavillon des Sciences sociales. La première, sur Borduas et ses maîtres, a été donnée par M. Jean-Ethier Blais, directeur du département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. La seconde, portant sur le Refus global en son temps, a été donnée par M. François Gagnon, Sciences 59, professeur à la section d'histoire de l'art du département d'histoire de la faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

MANIFESTATION DE SIX JOURS À LA FACULTÉ DE MUSIQUE

La faculté de musique a ouvert ses portes au public le 17 mars dernier, pour une série d'activités populaires. Chacun pouvait apporter son instrument de musique et participer à des créations collectives. Il y eut des répétitions publiques, des expériences « peinture musique » des concerts-maison. Le public avait également accès à des salles d'écoute et de projection. Durant la soirée, M. Antoine Reboulot interprétait, au Centre social, des Préludes de Debussy. Le lendemain, les jeunes musiciens de la faculté eurent l'occasion de se faire valoir lors d'un concert comprenant des oeuvres d'étudiants de la faculté. Enfin les 20, 21 et 22 mars, on pouvait assister à trois musialogues, en compagnie des compositeurs Serge Garant, Jean Papineau-Couture et André Prévost.

ENT FONDS DE DEVELOPPEMENT FONDS DE DEV

**UN DON DÉFI
DE \$10 000
SI...**



**...LE FONDS ANNUEL DE L'ALMA
MATER ATTEINT SON OBJECTIF
AVANT LE 1^{er} JUIN PROCHAIN.**

Déjà, des centaines d'anciens ont fait parvenir leur contribution de \$ 5 , \$ 10 , \$ 25 , \$ 50 et \$ 100 (même davantage). Faites comme eux, complétez aujourd'hui même un chèque à l'ordre du Fonds annuel de l'Alma Mater, et adressez-le au :

**Fonds de développement
Université de Montréal
Case Postale 6128
Montréal 101
(Québec)**

* Un ami anglophone de l'Université a promis \$ 10 000 par an, pour deux ans, si nous réussissions à atteindre l'objectif des deux premières années d'un plan quinquennal (soit \$ 30 000 en 1972 et \$ 40 000 en 1973).

LOPPEMENT FONDS DE DEVELOPPEMENT FONDS

NOTRE LANGUE CETTE INCONNUE

par Pierre BEAUDRY



NO 7

"Chacun sa... corporation, et notre langue sera bien gardée"
(première partie)

Devant l'urgence d'une certaine actualité, je dois reporter à plus tard la suite de mes articles sur les organigrammes. Il arrive en effet que Québec s'apprête à promulguer une loi qui nous parlera de *corporations professionnelles*, tandis qu'Ottawa vient de publier un projet de loi intitulé "Propositions pour un nouveau droit des *corporations* canadiennes". Comme il y a là deux exemples de la confusion qui règne chez nous sur l'emploi de ce fameux mot *corporation*, je ne puis m'empêcher de rendre à César ce qui appartient à César, et à l'anglais ce qui appartient à l'anglais. Faute d'espace, je ne puis traiter aujourd'hui que du texte d'Ottawa, tout en promettant d'analyser celui de Québec dès notre prochaine livraison.

Certains prétendent que pour désigner un genre de société qui est propre aux pays anglophones, le mot *corporation* est intraduisible. Même si cela était incontestable (1), sa consécration chez nous n'en serait pas pour si peu justifiable :

AMENDE HONORABLE

L'Hydro-Québec me signale avec plus de gentillesse que je n'en mérite, qu'elle n'a jamais eu de **vice-présidents exécutifs**. Je la remercie de cette mise au point et lui demande pardon pour l'injure que je lui ai faite dans notre livraison de janvier. Il semblerait cependant que certaines sociétés absorbées par elle ont pu, au début, garder leurs structures originales, ce qui expliquerait, sans l'excuser, la méprise dont je me suis rendu coupable. Je suis quand même reconnaissant à l'Hydro de reconnaître avec moi que ce titre n'a pas sa place dans une entreprise francophone.

donner à un pays officiellement bilingue des institutions fondamentalement unilingues, c'est réduire une de ses langues – en l'occurrence le français – au rôle de simple véhicule de concepts qui lui sont étrangers, et dire à ses usagers qu'ils n'ont aucune voix au chapitre. Car on ne le dira jamais assez, bien avant d'être un moyen de communication, la langue est essentiellement le reflet d'une culture. Voilà pourquoi j'aimerais voir nos avocats canadiens-français s'inscrire en faux contre tout le principe de ces propositions, évidemment rédigées sans la moindre considération pour notre personnalité nationale (2) et insister pour que cesse le viol de notre Code civil, trop longtemps entériné par l'intrusion du Common Law. Il suffirait d'un peu de bonne volonté pour doter notre (?) pays de lois raisonnablement compatibles avec les traditions des deux nations qui le composent. Si cela est impossible, il faudrait au moins permettre au Québec de se donner un droit commercial pensé et institué en français, et si même cela est impossible à cause de notre appartenance à une confédération majoritairement et unilatéralement anglophone, qu'on ait au moins l'honnêteté d'en tirer la conclusion logique.

(1) Ce qui est sûr, c'est que sauf en contexte hermétiquement juridique, cet anglicisme de fait peut très justement être écarté par l'emploi du mot **société**, sans qu'il soit nécessaire d'attendre que le législateur cesse de l'imposer.

(2) Par exemple, y a-t-il rien d'aussi contraire à l'esprit français que l'ellipse qui ampute l'énoncé « société à responsabilité limitée » de ses substantifs indispensables pour aboutir à des raisons sociales aussi loufoques que, par exemple, « Pierre Beaudry, Limitée » ? Je connais tous les motifs qu'on oppose à l'explicitation qu'exige le respect de la langue française, mais faute d'espace je dois me contenter de soutenir qu'ils n'ont aucune valeur tout en me déclarant prêt à fournir les explications nécessaires à quiconque m'en fera la demande. L'espace me manque également pour dénoncer les innombrables fautes que l'on trouve dans la version « française » des dites propositions, mais je tiens au moins à signaler l'impropriété qui consiste à utiliser comme dérivatif du mot anglais **corporation** l'adjectif **corporatif** qui ne peut s'apparenter qu'à la corporation française. Quant à l'application du mot *incorporation* à des personnes, comme lorsqu'on parle de l'incorporation de sociétés, il y a là, en français, une licence qui frise la pornographie. Finalement, au nom de quel bilinguisme peut-on en être venu à traduire, dans le secteur privé, **officers** par **fonctionnaires** plutôt que par **dirigeants** ? Même si l'on refusait de refaire la loi pour la conformer tant à l'esprit français qu'à l'esprit anglais, il reste indéniable que sa traduction actuelle est une insupportable injure à la langue française et devrait être entièrement remaniée.

1945

HEC

M. Hervé BELZILE a été nommé membre du Conseil d'administration de la compagnie General Foods Limitée. M. Belzile est président de l'Alliance Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie de Montréal.

1946

HEC

M. J.C. GARDINER occupe depuis le mois de mars dernier, la vice-présidence, marketing et ventes, à la direction générale des Chemins de fer nationaux du Canada, à Montréal. M. Gardiner était auparavant vice-président des CN à Winnipeg.

SCIENCES SOCIALES

M. Michel BRUNET, historien et professeur titulaire au département d'histoire vient de quitter Montréal pour une mission d'enseignement à la Sorbonne. Cette mission s'inscrit dans le cadre des échanges organisés par la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

1949

LETTRES

Le docteur **Gilles BERTRAND** a été nommé professeur titulaire de neurochirurgie de l'Université McGill.

1950

MÉDECINE



M. Jean-Marc LEGER, secrétaire général de l'A-

gence de coopération culturelle et technique, a été élevé au grade d'officier de l'Ordre national du Niger. M. Léger séjourne présentement à Niamey à l'occasion d'une tournée de plusieurs pays membres de l'Agence.

PHILOSOPHIE

Le Révérend Père **Jules-Yvon DUMONT** a été nommé secrétaire permanent de la Conférence religieuse canadienne.

POLYTECHNIQUE



M. René FORTIER, vice-président de la Société Bell Canada, a récemment été nommé membre du Conseil d'administration du Centre de développement technologique de l'École Polytechnique (CDT).

1953

SCIENCES SOCIALES



M. Jean-Paul LETOURNEAU a été nommé récemment vice-président exécutif de la Chambre de Commerce de la province de Québec. M. Letourneau était depuis une dizaine d'années directeur général de cet organisme.

1955

PHARMACIE

M. Jean-Claude LALONGER, du Ministère de la Santé Nationale, a été nommé chef adjoint de la division des stupéfiants à Ottawa.

SCIENCES

M. Jean-Guy MONGEAU représentera l'Association des distillateurs canadiens au Comité mixte pour la mise en marché du maïs-grain, comité récemment créé par la Régie des marchés agricoles du Québec.

1956

DROIT

M. Fernand LALONDE, conseiller spécial auprès du « Solliciteur général » du Québec, a été nommé commissaire et président temporaire de la Commission des valeurs immobilières du Québec.

1957

POLYTECHNIQUE

M. Pierre GERVAIS vient d'être nommé vice-président et chef de groupe à Cockfield, Brown. Auparavant, M. Gervais était vice-président et directeur du service français d'une autre agence de publicité canadienne.

1959

HEC

M. François CHARETTE, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, est l'un des enseignants d'universités nord-américaines invités à diriger le Séminaire International de Planification pour l'année 1972 (SIP 72) qui aura lieu au Centre universitaire de Toulon du 18 au 30 juin prochain.

1960

HEC



M. Yves TETREAU a été nommé directeur général de la Fédération des Caisses Desjardins. Avant cette nomination, il occupait le poste de directeur général adjoint.

1963

MÉDECINE

Le docteur **Jacques COUTURE**, professeur d'anesthésie à l'Hôtel-Dieu de Montréal, termine présentement un « Ph. D. » en médecine expérimentale à l'Université McGill.

POLYTECHNIQUE

M. Pierre MALEPART, auparavant officier de crédit au bureau de la Banque d'Expansion Industrielle à Montréal, a récemment été promu au poste de directeur adjoint du bureau-sud de Montréal, à la Tour de la Bourse.

1964

HEC

M. André-L. MORISSETTE vient d'être nommé directeur de la succursale de Montréal de la Banque Mercantile du Canada. M. Morissette a déjà dirigé le service de la consultation financière de la Banque.

1966

PSYCHOLOGIE

M. Jean-Claude LASRY, professeur à l'Institut de psychologie, vient d'obtenir une subvention pour une recherche sur l'intégration des immigrants de l'Afrique du Nord à Montréal.

1968 ÉTUDES MÉDIÉVALES

M. Martin BLAIS, professeur à la faculté de philosophie de l'Université Laval, vient de publier chez Beauchemin un essai intitulé **Participation et contestation**.

1969 POLYTECHNIQUE

M. Pierre-G. BLANCHARD est maintenant agent de commerce à la direction du financement internatio-

nal du Ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

M. Régean TREMBLAY, auparavant à la Régie des Eaux à Québec, vient d'accepter le poste d'adjoint à l'Ingénieur municipal à Granby.

1970 POLYTECHNIQUE

M. Waguih GEADAH vient d'accepter un poste d'ingénieur à la fabrique de lustres et plafonniers à

la société Electrolier Corporation à Anjou.

NÉCROLOGIE

**1927
POLYTECHNIQUE
M. Alfred COSSETTE.**

**1937
CHIRURGIE
DENTAIRE
M. Herman CHATEL.**

**1951
ARTS
M. Jean-Claude DANIS.**

1966 SCIENCES SOCIALES

M. Raynald BLAIS qui venait d'obtenir sa maîtrise en Relations Industrielles était employé par l'Aluminium du Canada Limitée.

SCIENCES POLITIQUES

M. Jean MEYNAUD, professeur titulaire au département de science politique.



Nous avons le plaisir d'annoncer que dès notre prochain numéro nous aurons une rubrique des lecteurs. Nous vous invitons donc à y participer.



NOUVELLES DES DIPLOMÉS

Bon nombre de nouvelles des diplômés, nominations, promotions, etc., échappent au personnel administratif et rédactionnel de L'INTER. Il s'en excuse tout en demandant à tous ceux qui sont au courant de ce genre de nouvelles de collaborer avec lui et de l'avertir de toutes nominations, promotions, événements de la vie des diplômés dont ils auraient connaissance en se servant du bulletin ci-dessous.

**AUX DIPLOMES DE L'U. DE M.
CASE POSTALE 6128
MONTREAL 101**



Veuillez prendre note que M.

Nom _____ Promotion _____
Faculté _____
Emploi _____
à *

Date : _____ Lieu : _____
* Nominations, participation à une réunion, conférence, etc. — Photo.
 Vous trouverez ci-joint copie de

Date : _____ Signature : _____

LE GROUPE DE POINTE



**SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES**

Un seul siège social
**385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, Qué.
Téléphone 844-2050**

La sécurité sociale et la femme: égalité ou discrimination ?

« Si notre société veut se rapprocher le plus possible de la justice, elle doit trouver les moyens de compenser, par des mesures appropriées, les événements ou les conditions qui causent l'inégalité des citoyens. »

C'est par cette phrase que M. Jacques Henripin, membre de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada et directeur du département de démographie de l'Université de Montréal, a commencé son exposé. M. Henripin, conférencier à un colloque tenu le jeudi 23 mars et organisé par les Femmes Diplômées des Universités — dont le Comité d'action sociale présidé par Mme Dorothee Lorrain s'était attaché à l'étude du Rapport Bird tout au cours de la saison, — avait intitulé son travail : « **Des enfants à bon marché** ».

SEPT ANS DE TRAVAIL PAR ENFANT !

Après avoir rappelé que la lenteur avec laquelle nous adaptons notre vision des choses à la réalité limite sérieusement cette lutte à l'inégalité entre les citoyens, M. Henripin a ajouté que cet obstacle pèse lourdement sur la situation des femmes « ... en relation avec la production d'un type bien particulier : celle des nouveaux membres de notre société, ou si vous voulez, l'entretien et l'éducation des enfants. » Il a souligné que certaines études évaluent à sept ans de

travail par enfant l'argent et le temps consacrés pendant une moyenne de dix-huit années avant la fin de la scolarité. Mais, a-t-il ajouté, « ... la tâche est loin d'être également partagée. » En effet, 10% des couples les plus féconds fournissent 30% des enfants dans une génération ; les 10% qui suivent en fournissent 20% et ainsi de suite. Ceci pour souligner, fort justement à notre avis, que ceux qui ont des enfants assument des coûts très lourds et rendent un fier service à la société qui devrait les aider.

LES FEMMES SONT DÉSAVANTAGÉES

Dans ce système, les femmes sacrifient leur vie professionnelle pour avoir des enfants car le monde du travail rigide que nous connaissons leur rend très ardue la poursuite d'une carrière parallèlement à l'éducation des enfants.

Les solutions seraient, selon M. Henripin : 1) une compensation économique plus grande entre les familles et les individus qui ont des charges d'enfants différentes ; 2) la mise sur pied de services qui permettent aux parents qui le désirent, de se faire remplacer partiellement dans leurs tâches d'éducateurs.

Enfin, M. Henripin, qui avait souligné au début de son exposé qu'on était « en train de dénaturer les prestations familiales pour en faire un ré-

gime d'assistance sociale », a conclu en disant que « la fonction de production de futurs citoyens mérite un peu plus d'égards et d'assistance de la part de la société. »

« **Aspects économiques du travail féminin** » était le titre qu'avait choisi Mme Jeannine McNeil, économiste, professeur aux HEC et seconde conférencière à ce colloque. Soulignons qu'un troisième participant, M. Gilles Desrochers, économiste, ne put se rendre au colloque ce soir-là à cause de la tempête qui sévissait dans la vieille capitale.

Mme McNeil, après avoir rappelé que « le problème fondamental qui préoccupe l'économiste lorsqu'il discute de la participation féminine est l'**utilisation optimale** de toutes les ressources économiques à la disposition d'une société », a souligné qu'il fallait faire une distinction entre le revenu de la femme faisant partie du marché du travail et le revenu de la femme oeuvrant au foyer.

LA FEMME AU FOYER

Pour elle il faut entrevoir la famille comme une « cellule sociale à l'intérieur de laquelle chaque participant a défini son apport ». Le père apporte à la famille le revenu extérieur et la mère des biens et services nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci. Dans ce cadre, la famille reçoit un revenu

en espèces par le travail du père à l'extérieur et un revenu imputé par le travail de la mère au foyer. Selon Mme McNeil la dépendance des enfants et de la mère à l'égard du père n'existe pas si l'on définit ainsi l'unité familiale car le revenu du père appartient autant aux uns qu'aux autres.

Dès lors un salaire pour la femme au foyer n'équivaldrait qu'à un paiement de transfert et ne signifierait pas une source accrue de revenu net pour le ménage, car ces allocations risqueraient de faire augmenter les impôts, d'où une baisse du revenu disponible. Elle croit de plus qu'un tel salaire pourrait même être source de frustration car il serait très minime comparé au travail réel de la femme au foyer. Mme McNeil fit aussi remarquer que dans le domaine des rentes et pensions, l'injustice la plus flagrante est celle-ci : en cas de décès de la femme mariée qui travaillait à l'extérieur, le mari et les enfants sont privés des prestations qui leur sont dues. En un mot, il n'y a pas de pension de veuf, ce qui est fort injuste.

Les diverses opinions des deux participants ont suscité des échanges intéressants habilement dirigés par Mlle Monique Bégin, secrétaire de la Commission Bird. La soirée était sous la présidence de Mlle Madeleine Préclaire, présidente de l'Association.

Michèle Jean

les diplômés voyagent en 1972!



* "ya un proverbe anglais qui dit: "Bon avocat, mauvais voisin."
 Et un autre qui dit: "les voyages améliorent les sages et empirent les sots..."
 ...ce dernier est un proverbe français..."

voyages Montréal — Paris (vols nolisés par l'Association des Diplômés)

4 mai — 1er juin _____	\$192.00
14 mai — 4 juin _____	\$192.00
2 septembre — 30 septembre _____	\$193.00
23 septembre — 14 octobre _____	\$193.00

Plus de 170 autres dates de départ sont prévues pour des vols de groupes vers tous les coins de l'Europe.

Pour vos billets ou de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Service des voyages des diplômés de l'Université de Montréal
 3430, rue St-Denis, Montréal 130 / Tél.: (514) 842-9687

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Service des voyages des diplômés de l'Université de Montréal
 3430, rue St-Denis, Montréal 130.

Messieurs,

Sans aucune obligation, je désire recevoir les renseignements suivants:

documentation sur les possibilités de tours en Europe

Date de départ considérée: _____

vols de groupes: date recherchée: _____
 départ _____ retour: _____
 destination: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone _____

Faculté: _____ Année de promotion: _____

Apposer ici l'étiquette d'adressage

	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port payé
Bulk Third Class	En nombre troisième classe	
	F-41 Montréal	

FORMULE DE CONTRIBUTION

CONTRIBUTION ANNUELLE: \$15
(Comprenant l'abonnement à l'inter)

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE: _____
(à la Vie de l'association)

TOTAL: _____

(Majuscules, S.V.P.)

Date de naissance: _____
 Téléphone (bureau): _____ Numéro d'assurance sociale: _____
 Téléphone (domicile): _____ Nom sous lequel vous avez effectuées vos études: _____
 Exercez-vous la profession de votre discipline? _____ Célibataires: _____
 Sinon précisez: _____ Marié à une diplômée: _____
 Employeur: _____ Mariée à un diplômé: _____
 Nature de l'emploi: _____ Marié(e): _____
 En religion: _____

CHANGEMENT D'ADRESSE

à nous communiquer dans les meilleurs détails avec l'étiquette actuelle.

Nouvelle adresse.

Nouveau numéro de téléphone.
 Zone postale.
 Date prévue pour le changement.

VOTRE PARTICIPATION

Le Comité " objectifs de l'Université " est à l'oeuvre ; les autres comités commenceront leurs travaux sous peu. L'Inter sondage nous a révélé l'opportunité des travaux en question, seule votre disponibilité reste

à confirmer. Vous voudrez sans doute profiter de cet appel pour indiquer dans quel secteur vous désirez conseiller, guider et au besoin intervenir pour contribuer positivement au développement de l'Université.

	Pouvez-vous y participer	
	OUI	NON
1. Structure universitaire. Déterminer si la tendance actuelle est de nature à :		
a) Encourager la prise en charge des décisions par le Ministère de l'Education ;		
b) Structurer l'enseignement universitaire au moyen d'une seule Université dotée de filiales ;		
c) Amener la concentration ou la dispersion de l'enseignement de chaque discipline.		
2. Objectifs de l'U. de M. Identifier les objectifs de l'Université de Montréal :		
- Développement ;		
- Orientation et évolution de ses structures ;		
- Rapports demandés ;		
- Décisions et actions de ses organismes de gestion.		
3. Permanence des professeurs. Enquête sur les conséquences de la permanence des professeurs. Diminution d'honnêteté professionnelle, barrière contre l'intrusion.		
4. Intégration à la cité. Comparer l'Université de Montréal avec les autres universités montréalaises. Activités ouvertes à l'extérieur ; participation du milieu ; échanges avec la Cité ; publications des Pres-universitaires.		

	Pouvez-vous y participer	
	OUI	NON
5. Adaptation aux besoins des professions. Adaptation de l'Université aux besoins des professions. Relations avec les professions. Quels services l'Université de Montréal offre-t-elle à ses diplômés ?		
6. Image de l'U. de M. chez les francophones. Etudier quel est le niveau des inscriptions de francophones à McGill et à Sir George Williams. Est-il en progression ? Raison principale ? Quelle est l'image de l'Université de Montréal dans les CEGEPs et dans le monde du travail ?		
7. Éducation permanente. Le Service de l'Education permanente est-il satisfaisant ? Evolue-t-il ? Est-il possible à un jeune diplômé de revenir à l'Université après être entré sur le marché du travail ?		
8. Critères d'admission. Quels sont les critères de contrôle d'admission à l'Université ? Différents critères pour chaque faculté et département ?		
9. Nombre de professeurs par étudiants. Combien de professeurs par étudiants ? Nombre suffisant ou insuffisant en comparaison avec les autres universités ?		
10. Conventions collectives. Etudier les conventions collectives à l'U. de M. Comparer leurs clauses avec celles dans la fonction publique.		

Découper ici